



COMMUNE DE CARS

FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

Jeudi 05 mars 2026 à 19h00

A la salle du conseil de la mairie de CARS

Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Béatrice RUIZ, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER et Jérôme DURAND

Pouvoirs (2) : M. Etienne DELOMIER donne pouvoir à Mme Régine BERTHAULT et M. Mathieu DELOMIER donne pouvoir à Mme Laure BOUCAUD LAZAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
0503026-01	Vote du Compte Financier Unique – CFU 2025	Approuvée à l'unanimité
0503026-02	AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	Approuvée à l'unanimité
0503026-03	VOTE DES SUBVENTIONS 2026	Approuvée à l'unanimité
0503026-04	VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026	Approuvée à l'unanimité
05032026-05	APPLICATION DE LA FONGIBILITE DE CREDITS SELON M57	Approuvée à l'unanimité
05032026-06	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026	Approuvée à l'unanimité
05032026-07	PRESTATION DE SERVICE SDEEG POUR LA REDACTION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE	Approuvée à l'unanimité

Le Maire
Xavier ZORRILLA



La secrétaire
Régine BERTHAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 20/02/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Béatrice RUIZ, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAIGUE et MM Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER et Jérôme DURAND

Pouvoirs (2) : M. Etienne DELOMIER donne pouvoir à Mme Régine BERTHAULT et M. Mathieu DELOMIER donne pouvoir à Mme Laure BOUCAUD LAZAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°05032026-01

OBJET : Vote du Compte Financier Unique – CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de CARS ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de CARS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire présente le CFU, se retire et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	801 105,00	974 090,92	1 775 195,92
	Recettes réalisées (1)	B	787 534,08	972 845,21	1 760 379,29
	Restes à réaliser	C	483 048,89	0,00	483 048,89
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	536 852,58	1 233 036,00	1 769 888,58
	Dépenses réalisées (1)	E	295 793,22	804 854,77	1 100 647,99
	Restes à réaliser	F	108 455,03	0,00	108 455,03
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	491 740,86	167 990,44	659 731,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-264 252,42	258 945,08	-5 307,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	227 488,44	426 935,52	654 423,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	374 593,86	0,00	374 593,86
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	602 082,30	426 935,52	1 029 017,82

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 commune de CARS,

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 20/02/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Béatrice RUIZ, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER et Jérôme DURAND

Pouvoirs (2) : M. Etienne DELOMIER donne pouvoir à Mme Régine BERTHAULT et M. Mathieu DELOMIER donne pouvoir à Mme Laure BOUCAUD LAZAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°05032026-02

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire présente la synthèse de l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		167 990,44 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		258 945,08 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		426 935,52 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		227 488,44 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		374 593,86 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	426 935,52 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		426 935,52 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposé par le Maire.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 20/02/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Béatrice RUIZ, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER et Jérôme DURAND

Pouvoirs (2) : M. Etienne DELOMIER donne pouvoir à Mme Régine BERTHAULT et M. Mathieu DELOMIER donne pourvoir à Mme Laure BOUCAUD LAZAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°05032026-03

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions des associations qui ont été étudiées en Commission Finances.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions de subvention des associations pour 2026.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 20/02/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Béatrice RUIZ, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER et Jérôme DURAND

Pouvoirs (2) : M. Etienne DELOMIER donne pouvoir à Mme Régine BERTHAULT et M. Mathieu DELOMIER donne pourvoir à Mme Laure BOUCAUD LAZAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°05032026-04

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taux sont identiques à ceux de l'année dernière.

Monsieur le Maire rappelle aussi que les taux pratiqués à CARS font partie des plus bas de la Communauté des Communes de Blaye.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* (sixième article) à 1636 B *undecies* (onzième article) et 1639 A du code général des Impôts,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâti : **29.73 %**
- Taxe foncière non bâti : **30.64 %**
- Taxe Habitation (THs) : **10,10 %**

CHARGE Monsieur le Maire

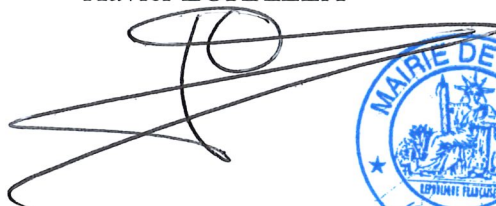
- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 20/02/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Béatrice RUIZ, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER et Jérôme DURAND

Pouvoirs (2) : M. Etienne DELOMIER donne pouvoir à Mme Régine BERTHAULT et M. Mathieu DELOMIER donne pouvoir à Mme Laure BOUCAUD LAZAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°05032026-05

OBJET : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DE CREDITS SELON M57

Vu les lois et règlements en vigueur,

Considérant que la commune de Cars a adopté par la délibération 2909202203 du conseil municipal en date 29 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5217-10-6, « dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.50 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Il est proposé au conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,50% des dépenses réelles de chacune des sections.

- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

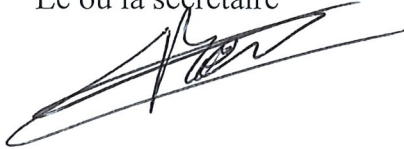
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 20/02/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Béatrice RUIZ, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER et Jérôme DURAND

Pouvoirs (2) : M. Etienne DELOMIER donne pouvoir à Mme Régine BERTHAULT et M. Mathieu DELOMIER donne pourvoir à Mme Laure BOUCAUD LAZAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°05032026-06

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 est présenté par Monsieur le Maire.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 366 355 €	1 366 355 €
Investissement	2 235 986 €	2 416 575 €
TOTAL DU BUDGET	3 602 341 €	3 782 930 €

Après discussions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2026.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 20/02/26
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Béatrice RUIZ, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, André GIRAUD, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER et Jérôme DURAND

Pouvoirs (2) : M. Etienne DELOMIER donne pouvoir à Mme Régine BERTHAULT et M. Mathieu DELOMIER donne pourvoir à Mme Laure BOUCAUD LAZAILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°05032026-07

OBJET : PRESTATION DE SERVICE SDEEG POUR LA REDACTION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Vu l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'article L. 1212-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP),

Vu l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux possibilités de coopération entre collectivités,

Vu l'article L. 5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux prestations de service entre les syndicats mixtes et leurs membres,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu les statuts du SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE,

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 décembre 2025 approuvant la convention de prestation du Service Juridique et Foncier,

L'article L. 1311-13 du CGCT permet au Maire de recevoir et d'authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, des actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par leur collectivité.

Face au besoin de la Commune de réaliser ce type d'opération afin d'acquérir des biens et droits réel immobilier en vue d'améliorer la gestion de son patrimoine immobilier et des services publics qu'elle assure, il est proposé au Conseil Municipal de conventionner avec le SDEEG afin qu'il rédige, à la demande, des actes authentiques en la forme administrative pour le compte de la Mairie.

La rédaction de ce type d'acte nécessite des compétences juridiques spécifiques. Le SDEEG s'est doté depuis plusieurs années d'un service avec une expertise dédiée qui propose cette prestation aux collectivités territoriales de la Gironde. Le Service Juridique et Foncier du SDEEG assure la constitution des dossiers en collaboration avec les services de la Mairie et rédige l'acte afin qu'il soit authentifié par le Maire en toute sécurité juridique. Enfin, il effectue les formalités de publicité foncière en vue de la publication l'acte au fichier immobilier.

La convention de prestation de service du SDEEG prévoit la durée de l'intervention, les modalités d'exercice de la prestation et rappelle les conditions financières ainsi que la tarification de la prestation réalisée par le SDEEG.

S'agissant de ce dernier, il est à noter qu'une distinction est opérée entre deux niveaux d'accompagnement :

Niveau 1 :

Les prestations reprises dans l'article 5 de la convention sont réalisées par le SDEEG.

La collectivité reste en charge de la transmission des éléments aux cocontractants et de la relation avec ces derniers.

Niveau 2 (applicable uniquement aux dossiers visés dans l'annexe financière de la convention) :

Les prestations reprises dans l'article 5 de la convention sont réalisées par le SDEEG.

Le SDEEG prend en charge la transmission aux cocontractants des éléments strictement nécessaires et utiles à l'aboutissement du dossier et la relation avec ces derniers en lieu et place de la Collectivité.

Elle prévoit que le SDEEG peut être saisi à la demande, pour un accompagnement avec l'un ou l'autre niveau, et sans limite de dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service du SDEEG pour la rédaction d'Actes authentiques en la Forme Administrative

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,

Xavier ZORRILLA.

